



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES

Championnat de France
des
Clubs 2021

LA MAYENNE

Du 19 au 23 octobre

Organisé par la Commission
FFPS Carpe
PAYS-DE-LA-LOIRE



Contact organisation, renseignements – Jany BORDE : 06 01 71 18 27
E-mail : jany.borde72@gmail.com

Inscriptions – Retour dossiers: ffps-carpe@orange.fr



Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2021

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021

Attention : Le nombre de clubs est limité à 32 maximum (96 binômes).

Enregistrement par ordre de retour des dossiers (Cachet de la Poste).

A renvoyer avec votre règlement : avant le 29 septembre 2021 (date limite d'inscription)

Rappel : Pour participer à ce Championnat, votre club doit être affilié depuis 2 ans minimum, à la FFPS-Carpe.

Merci de remplir entièrement ces formulaires en **LETTRES « BÂTON » LISIBLES** :

NOM du Club :

NOM et Prénoms du référent club :
(Pour le championnat)

N° Tél Portable :

E-MAIL :

Sponsor(s) éventuel(s) du TEAM :

CAPITAINE DU TEAM :

NOM :

Prénoms :

Tél Portable :

E-Mail :

N° Licence Sportive :

Rappel : Pour permettre l'organisation de ce type de championnat, et limiter au minimum le nombre de clubs, nous sommes contraints d'utiliser environ 50 kilomètres de berges.

Ces distances et la quantité de postes, nécessitent un nombre important de commissaires bénévoles.

Merci de prévoir un de vos membres, pour nous aider à l'arbitrage.

Cet adhérent doit être autonome en termes de déplacements, véhicule et couchage.

Merci à tous pour vos efforts en ce sens.

Les frais de déplacements de cet arbitre, pendant la compétition, seront entièrement pris en charge par l'organisation.

Cette personne doit être autonome en terme de déplacements (Véhicule) et de couchage (Biwy et Bed).

Il doit également être licencié Sportif ou Loisir.

COMMISSAIRE - ARBITRE :

NOM :

Prénoms :

Tél Portable :

E-Mail :

N° Licence :

Merci de remplir entièrement ces formulaires en **LETTRES « BÂTON » LISIBLES** :

Binôme A

Compétiteur 1 :

Compétiteur 2 :

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Tél Portable :	Tél Portable :
E-Mail :	E-Mail :
N° Licence 2021 :	N° Licence 2021 :

Binôme B

Compétiteur 3 :

Compétiteur 4 :

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Tél Portable :	Tél Portable :
E-Mail :	E-Mail :
N° Licence 2021 :	N° Licence 2021 :

Binôme C

Compétiteur 5 :

Compétiteur 6 :

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Tél Portable :	Tél Portable :
E-Mail :	E-Mail :
N° Licence 2021 :	N° Licence 2021 :

Binôme remplaçants (Facultatif)

Remplaçant 1 :

Remplaçant 2 :

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Tél Portable :	Tél Portable :
E-Mail :	E-Mail :
N° Licence 2021 :	N° Licence 2021 :

FICHE REGLEMENT

À compléter par le Président du Club

Conditions de participation (extraits du règlement officiel 2021):

- Peuvent participer au Championnat de France 2021, les clubs, associations, sections, ou amicales affiliées à la Commission Carpe de la FFPS Carpe ainsi que leurs membres, titulaires d'une **LICENCE SPORTIVE INDIVIDUELLE** (45 euros) de l'année en cours.
- Tous les compétiteurs doivent pouvoir à tout moment, justifier :
 - **D'une adhésion à une AAPPMA, être titulaire de la taxe piscicole complète pour l'année en cours et être adhérent d'un groupement de Fédérations réciprocatives,**
 - **De leur appartenance au club qu'ils représentent.**
 - **D'un certificat médical daté de moins de 3 ans.**
- La composition des « Teams clubs » doit être faite à partir de trois ou quatre binômes, maîtrisant les techniques de pêche de la Carpe. Ces binômes sont composés de 2 compétiteurs pendant toute la durée du Championnat.

Publicité, sponsors, partenariat...

- Tout club peut être sponsorisé et être identifié en tant que tel, s'il s'est acquitté des droits référents. Les droits de sponsoring et les droits afférents aux contrats de partenariats sont fixés chaque année en Comité Directeur de la FFPS Carpe. Pour la saison 2021 ces droits sont fixés à : 150 euros.
- Sont interdites toutes publicités directes et indirectes de produits de pêche ou de tous les autres produits assimilés ou susceptibles d'être utilisés lors de la pêche depuis le premier appel des équipes jusqu'à la clôture de la rencontre. Seule est autorisée la publicité sur (le ou) les sites : des sponsors, des partenaires officiels du championnat des clubs 2021, des collectivités locales, départementales et régionales, des fédérations départementales de pêche, des AAPPMA, des médias régionaux et nationaux, et du club...
- Seules les marques, détaillants ou autres, ayant sponsorisés un ou plusieurs clubs auront le droit de publicité.

Je soussigné.....

Président du Club..... déclare

accepter en leurs entiers pour l'ensemble des compétiteurs de mon équipe:

- les règlements sportifs officiels régissant le Championnat de France des Clubs 2021.

- les Statuts et règlements de la FFPS - Carpe

Et je m'engage à ce que l'ensemble de mon « Team » respecte ces documents.

Mon « Team » remplit toutes les conditions pour participer au Championnat de France des clubs 2021.

Je joins un règlement de **550-€*** correspondant à l'inscription de mon « Team club » **non sponsorisé.**⁽¹⁾

Je joins un règlement de **700-€*** correspondant à l'inscription de mon « Team club » **sponsorisé.**⁽¹⁾

⁽¹⁾Rayer la phrase inutile

Date et Signature

Merci de retourner UNIQUEMENT PAR COURRIER NORMAL ou SUIVI :

- Les pages N° 2, 3, 4 et 7 complétées
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre de la FFPS - Carpe.

À l'adresse ci-dessous :

FFPS-Carpe - Fernand DE CASTRO

16, rue impériale – 26600 SERVES SUR RHÔNE

Tél. 06 86 90 52 27 - E-mail : f.decastro@wanadoo.fr

**Merci de ne pas envoyer ce dossier par courrier recommandé SVP.
En cas d'absence, il est ensuite difficile de récupérer ce type de courrier**

PROGRAMME OFFICIEL

Lundi 18 octobre

- Installation du PC, et de l'implantation des postes.
- Validation des postes par la commission sportive.

Mardi 19 octobre

A partir de 14H00 :

Camping de VILLIERS-CHARLEMAGNE – (53170)

- Accueil des arbitres, commissaires, staff d'organisation
- Accueil des équipes compétitrices.
- Contrôles administratifs et « pass » sanitaires participants
- Briefing des arbitres, chefs de secteurs et commissaires
- Distribution plannings, documents administratifs
- Affectation des chefs de secteurs, arbitres et commissaires sur secteurs
- **Réunion des capitaines et chefs de secteurs au PC compétition**

19H00

- Ouverture officielle de la coupe de France des clubs
- Présentation des clubs, commissaires, arbitres et chefs de secteurs
- Repas d'ouverture (Sous réserve des conditions sanitaires et autorisations) - **Tirage au sort des secteurs**

Mercredi 20 octobre

- Café à partir de : **7H30**
- **Tirage au sort des GRILLES postes : 8H30**
- Installation sur les postes

10H00 - Démarrage de la compétition

Jeudi 21 octobre (compétition)

- Réunion des capitaines et chefs de secteurs
- Classement provisoire
- Point presse et médias

Vendredi 22 octobre (compétition)

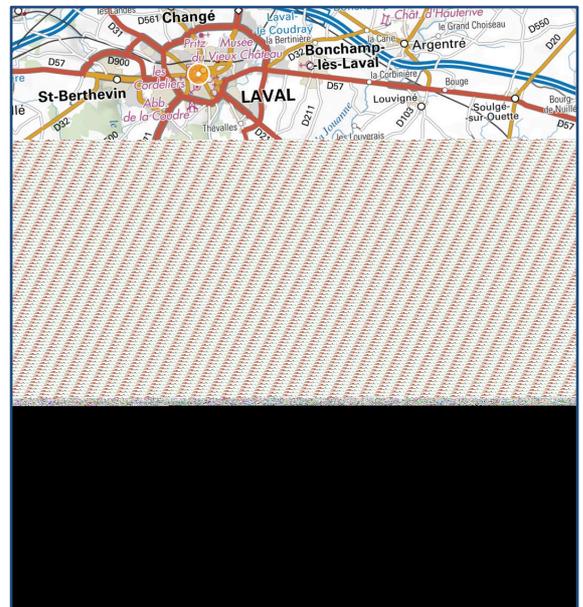
- Réunion des capitaines et chefs de secteurs
- Classement provisoire
- Point presse et médias

Samedi 23 octobre

- Fin de la compétition à 10H00
- Désinstallation des équipes

12 Heures

- Proclamation des résultats
- **Podium**
- Buffet de clôture (Sous réserve des conditions sanitaires et autorisations).

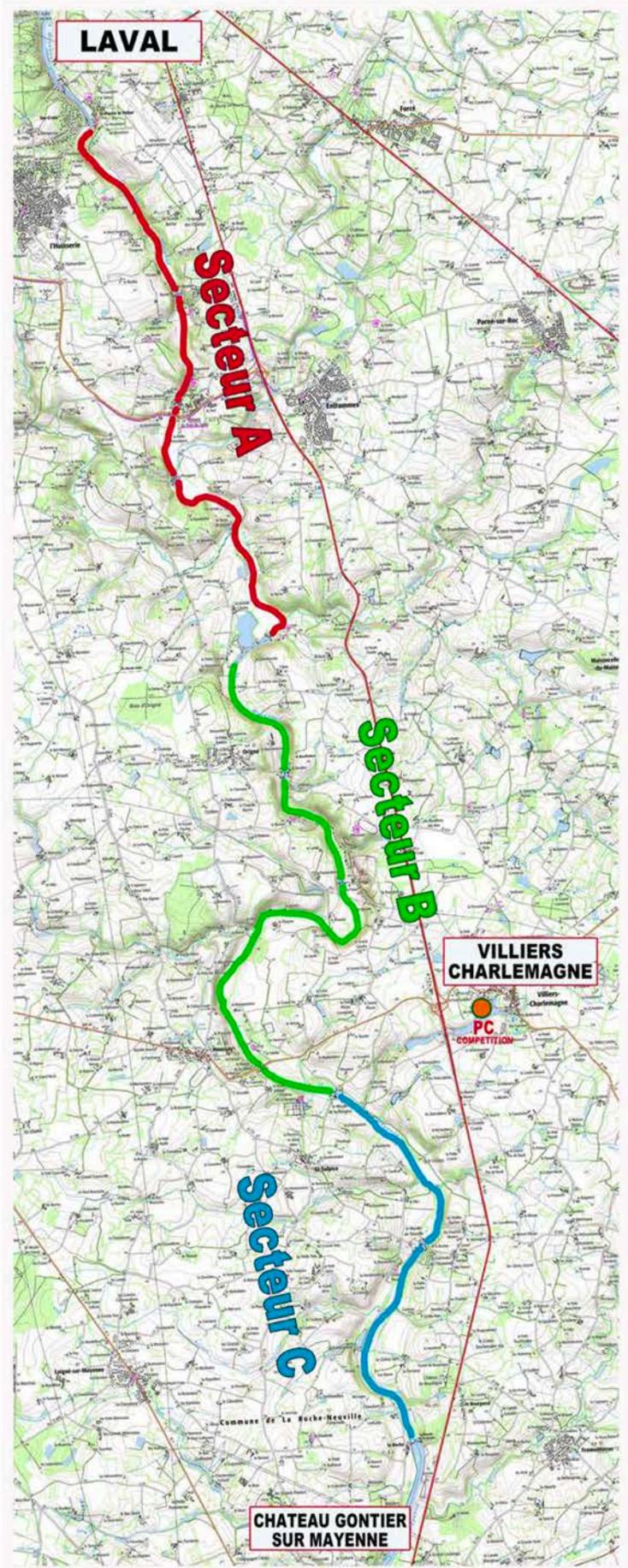




Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2021



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE CLUB

**Attention : Cette fiche UNIQUE est à remplir par le Président du Club.
Il est, le responsable moral, et le garant de l'ensemble des adhérents de son association, participant au Championnat de France des Clubs 2021.
Cette fiche est à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier d'inscription.**

Objet : Autorisation de : publication d'une interview filmée, d'un portrait photographique, de simples photos, ayant pour thème, les pêcheurs participants aux Championnats de France des Clubs de pêche de la Carpe 2021.

Je soussigné(e), (NOMS et prénoms) :

Domicilié (Adresse) :

Président du Club :

N° de Licence individuelle du signataire :

Accorde à la FFPS - Carpe, l'autorisation de publier les vidéos et/ou photographies officielles, prises par les organisateurs ou leurs représentants désignés, pendant le Championnat de France des clubs 2021.

Ces images pourront être exploitées dans le cadre de toute campagne de promotion et de communication de la FFPS Carpe, quel que soit le type de support Média à sa disposition : Internet, magazines web, support papier, etc., qu'il soit à but commercial (*presse spécialisée*) ou distribué à titre gratuit.

J'autorise également la modification de ces documents (*vidéos ou photos*), étant entendu que toute modification (*changement de cadrage, de couleur et de densité, de découpage, d'insertion, etc.*), devra avoir l'aval du détenteur des droits avant publication (*FFPS - Carpe*).

En tant que responsable élu de mon association, j'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation aux droits à l'image, pour l'ensemble des membres de mon association (*Club, amicale, section Carpe, etc.*) engagés et participants au Championnat de France des Clubs 2021, et donne mon consentement pour l'utilisation ou la diffusion par la FFPS - Carpe, des supports médias, sur lesquels ils pourraient apparaître, ensemble, ou individuellement.

Le :à :

NOM, Prénoms (en toute lettre) suivis de la signature du président :

Écrire la mention : lu et approuvé

PS : Une fiche individuelle sera à remplir par chacun des participants, avant la compétition, lors des validations et des contrôles avant la compétition.